

de financement suivantes pour la réalisation des échanges:

3.1.1 Missions du Québec en Belgique

- Frais de transport international à la charge du Québec
- Frais de séjour et de déplacements intérieurs à la charge de la Belgique.

Missions de la Belgique vers Québec

- Frais de transport international à la charge de la Belgique
- Frais de séjour et de déplacements intérieurs à la charge du Québec.

3.1.2 Bourses d'études

Dans le cas d'un ressortissant belge, titulaire d'une bourse d'étude au Québec: